

mondpc.fr : Ma Dépression Professionnelle Continue

mondpc.fr : Ma Dépression Professionnelle Continue

Adhérente du SORAA

Courant 2013, j'apprends qu'un nouveau dispositif rentre en vigueur pour la formation continue : le DPC (Développement Professionnel Continu).

En Juin 2013, je reçois un courriel émis par *infodpc@ogdpc.fr* nous invitant à créer notre compte pour ce DPC.

Nourrissant l'espoir quant à la possibilité de pouvoir enfin faire une formation grâce à ce nouveau dispositif, je crée mon compte.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour expliquer pourquoi et combien mon espoir était grand :

- Je trouve fondamental effectivement ce principe de formation continue.
- Je cotise depuis X années pour un régime de formation continue au FIF-PL, organisme censé nous aider pour nos formations...

NB : la cotisation a doublé en 2013 puisqu'on est passé de 52€ à 92€...

- Les seules fois où j'ai demandé à pouvoir bénéficier de cette aide à la formation cela m'a été refusé. Les formations en question étaient la gestion mentale et la sophrologie (formation dans le cadre de la formation continue de l'Université Claude BERNARD, LYON 1). Pour une formation en macramé ou en aquagym j'aurais compris ce refus mais concernant la gestion mentale et la sophrologie je voudrais bien qu'on m'explique le non-rapport avec nos champs d'intervention...

Donc ces dernières années, faute de moyens financiers, j'ai fatalement limité mes formations.

Je crée donc mon compte et, munie de mon identifiant et de mon mot de passe, je rentre sur le site : <http://www.mondpc.fr/> sur lequel il est proposé de rechercher un programme.

Je coche les cases ou bien je fais mes sélections dans les listes déroulantes : mode d'exercice, paramédicaux, orthophoniste...

Là où cela devient plus complexe, c'est la sélection de l'orientation, de la méthode et de la forme.

Les intitulés me paraissent curieux... je les relis un grand nombre de fois... et finis par cocher par défaut :

- pour la case de l'orientation : « *contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients* » (ça tombe bien : au bout de 30 ans de métier cela reste toujours mon premier souci)

mondpc.fr : Ma Dépression Professionnelle Continue

- pour la case méthode :... euh... « *approche intégrée à l'exercice professionnel* »

- et pour la forme... euh... euh... euh... « *toute forme et sujet* »...

- Ouf, pour la région, je peux cocher RHÔNE-ALPES sans me prendre la tête...

J'appuie enfin sur le bouton « Rechercher » :

C'est magique, 574 formations s'offrent à moi...

Oups !

Je déchante vite... les intitulés défilent... je ne vois rien qui pourrait correspondre à mes champs d'intervention, même en ayant l'esprit très large et en étant convaincue de l'intérêt du découplage interprofessionnel !!

Je reviens donc en arrière, me disant que je n'ai pas dû faire correctement mes sélections dans les listes déroulantes...

En dépit de mes vérifications et essais répétés, les réponses restent identiques.

J'abandonne donc, après avoir perdu une précieuse heure que j'aurais pu utiliser à lire – donc m'auto-former – ou à mes si précieuses préparations de séances...

J'abandonne en me disant que je dois être trop fatiguée et que je reprendrai cela à tête reposée, après le congé estival.

En septembre 2013, même scénario.

Donc bilan 2013 :

- 92€ de cotisation au FIF-PL
- 2h de perdues sur ODPC.

Bref, l'équivalent d'une journée de travail gaspillée pour la « formation continue »...

Janvier 2014 : même scénario, si ce n'est que cette fois 954 formations me sont offertes et qu'en cliquant au hasard, je tombe sur des formations en... BELGIQUE et il y a même des formations pour 2013...

Alors :

- soit je suis totalement nulle pour utiliser ce moteur de recherche ?
- soit c'est le moteur de recherche qui est nul ?
- soit... les questions que je m'étais déjà posées sur le fonctionnement du FIF-PL resurgissent...

Je traîne sur le web pour glaner des échos... et là, c'est Pompon sur la Garonne...

Voici ce que je glane :

- « *Désormais trois étapes sont nécessaires pour valider une démarche de DPC :*

1°) *Dès que vous êtes inscrit à un module, vous recevrez un questionnaire à renseigner vous permettant d'analyser vos pratiques. Vous recevez également des documents à lire avant la phase "présentielle".*

2°) *La phase présentielle comportera l'analyse de vos pratiques, l'étude des recommandations (si elles existent), un apport de connaissances didactiques, le constat d'une éventuelle inadaptation, la recherche d'une amélioration. Cette phase durera une journée et demie.*

3°) *Quelques semaines plus tard, en présence des formateurs et de vos pairs, vous ferez l'analyse de ce qui aura changé dans votre pratique. Cette phase durera une demi-journée. »*

- *« Si la formation n'est pas incluse dans le cadre du DPC, elle ne compte pas au regard de ce quota obligatoire ».*
- *« Sur l'enveloppe budgétaire de 155 millions d'euros, 102,5 millions d'euros proviennent des industries pharmaceutiques. Une augmentation du budget est absolument nécessaire [et] les professionnels eux-mêmes seront amenés à participer au financement du DPC ».*

Bon.

J'arrête avec ce DPC, sinon ça va me faire faire une Dépression Professionnelle Continue.

Je vais opter momentanément pour la solution de faire l'autruche concernant ce sujet.

De toutes façons, sur l'OGDPC, c'est marqué à ce jour :

« *La fiche forfait DPC 2014 des orthophonistes sera disponible très prochainement* », alors que les fiches forfaits des autres professions sont prêtes ! (Bon alors pourquoi on nous envoie en Juin dans ce dispositif ????)

Je suis néanmoins ouverte et preneuse pour tout renseignement ou toute aide pour me faire voir ce DPC sous un angle positif et/ou pour une utilisation efficace et constructive de ce dispositif.